

**ARRETE MODIFICATIF N° 2015204\_0005\_DAAF ..... A L'ARRETE  
PREFECTORAL FEADER ET DE L'ETAT [MOM ET CNES TOP UP]  
N°2014252-0013/DAAF DU 09/09/2014 PORTANT MODIFICATION  
DU CALENDRIER DE REALISATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS  
DE COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES  
DANS LE CADRE DU PDRG**

**MESURE 123 DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA GUYANE  
AXE 1 «AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES SECTEURS AGRICOLES ET FORESTIERS»**

N° de dossier OSIRIS : 1|2|3| 1|4| D| 9|7|3| 0|0|0|0|0|3|  
*N° mesure Année de création Zone géographique Code géographique N° automatique incrémenté*

Nom du bénéficiaire : **LEBEAU Colin**

Libellé de l'opération : **création d'un abattoir pour pécaris et ongulés d'espèces de faune sauvage issus de l'élevage**

Service instructeur : service économie agricole et forestier – Direction de l'agriculture et de la forêt de Guyane

VU l'arrêté préfectoral n° 2014252-0013/DAAF du 09/09/2014 ;

VU la demande de Monsieur LEBEAU Colin en date du 29/05/2015.

## Arrête :

### ARTICLE 1 :

Le b) de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2014252-0013/DAAF du 09/09/2014 est annulé et remplacé par :

b) Fin d'exécution de l'opération :

L'opération doit obligatoirement être achevée (factures acquittées) à la date du **30/06/2015**.

### ARTICLE 2 :

Le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 8 du même arrêté préfectoral est annulé et remplacé par :

Le bénéficiaire s'engage à déposer la **demande de paiement du solde** de fin d'exécution de l'opération au plus tard le **30/06/2015**.

A l'expiration de ce délai, si le projet n'est pas réalisé, sauf cas particuliers justifiés et notifiés au guichet unique avant l'expiration du délai, la présente décision devient caduque.

### ARTICLE 3 :

Les autres articles de l'arrêté initial demeurent inchangés.

**ARTICLE 4 :**

Les pièces constitutives du présent arrêté modificatif sont :

- Le présent document ;
- La demande du bénéficiaire ;
- L'arrêté préfectoral initial.

Fait à Cayenne, le 5 JUIN 2015

Le Préfet de la Région Guyane et par délégation,  
Le Directeur Adjoint de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

  
Guillaume CHENUT

Cachet :

